



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 5 août 2020 – N° 94/H030

## BUREAU

---

Réunion du 18 juin 2020

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 18 juin 2020 -

---

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

Rappel de l'ordre du jour

I	ACTUALITES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC.....	4
II	LA MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT DE L'INSPECTION GENERALE DE L'INSEE SUR LES STATISTIQUES D'INTERET GENERAL : POINT D'AVANCEMENT ET IMPACT POUR LE CNIS.....	11
III	ACTUALITES DU CNIS.....	14
	CONCLUSION .....	19

## Liste des participants

### Membres du Bureau

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
BENKIRANE	Aïda	Confédération générale du travail (CGT)
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
DUCHATEAU	Alain	Banque de France
DURAN	Patrice	Président du Cnis
LEGER	Jean-Luc	Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie
MOUSSAOUI	Abdallah	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
SILBERMAN	Roxane	Directrice de recherche émérite
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment – Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

### Membres du Bureau excusés

BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA)
BOULANT	Michel	CMA France
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail (CFDT)

### Intervenante

ROTH	Nicole	Comité du label
------	--------	-----------------

### Présidents de commission

BOZIO	Antoine	EHESS, PSE, Institut des politiques publiques – Président de la commission Services publics et services aux publics
COMBES SCIBERRAS	Pierre-Philippe Jean- Christophe	Université de Lyon – Président de la commission Territoires AXA – Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail
TIMBEAU	Xavier	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) – Président de la commission Environnement et développement durable

### Invités permanents

ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
BAYET	Alain	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
CLING	Jean-Pierre	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
EGHBAL- TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MOREAU	Sylvain	Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

*La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Patrice Duran.*

**Le Président, Patrice DURAN**, remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur présence dans ces circonstances exceptionnelles.

Cette réunion permettra d'aborder trois points. Elle permettra tout d'abord d'effectuer un retour sur le rapport de l'Inspection générale de l'Insee sur les statistiques d'intérêt général. Ce rapport avait été présenté au Bureau lors de sa réunion du 21 juin 2019. Il importe aujourd'hui de faire un point sur l'avancement de ce sujet et les questions qu'il soulève et de réfléchir aux données d'utilité publique auxquelles on peut avoir accès. Le directeur général de l'Insee présentera un point d'actualité. La statistique publique a été fortement mise en avant ces derniers mois, mobilisant fortement l'Insee. Le Président salue à cette occasion le blog créé pour présenter le travail de l'Insee, un exercice bienvenu, en particulier la réflexion sur les comparaisons internationales qui se révèlent toujours méthodologiquement difficiles à mettre en œuvre, mais restent tout à fait essentielles. Enfin, le Cnis reviendra sur les différentes actions menées en son sein durant la crise sanitaire, sur les retours de la table ronde de son Assemblée plénière du 4 février dernier et sur les manifestations prévues au premier semestre, qui ont été reprogrammées au second semestre 2020, à savoir le séminaire sur le recensement de la population et le colloque sur les panels.

Dans cette période un peu particulière, la société a alterné entre foi dans les statistiques et ignorance sur la maîtrise de cet instrument. La crise a exacerbé cette situation. Le besoin d'information est apparu essentiel. De ce point de vue, l'Insee a clairement apporté la preuve qu'il était difficile de penser le pilotage de l'action publique sans avoir un minimum d'informations sur le fonctionnement social. La crise a également révélé l'interdépendance des phénomènes sociaux, caractéristique des problèmes auxquels les gouvernements sont confrontés. Mary Douglas, une anthropologue de la culture, déclarait que les statistiques étaient une représentation symbolique du fonctionnement social car elles revenaient aux causes matérielles alors que les primitifs partageaient de leurs malheurs pour les expliquer par des êtres spirituels. Aujourd'hui, les sciences sociales ont évacué ces êtres spirituels et vont chercher dans l'empirique les causes matérielles de tel ou tel phénomène. Dès son assemblée plénière, le Cnis s'est réinterrogé sur la place des statistiques dans le pilotage de l'action publique et dans la société, mais aussi sur son propre positionnement par rapport à la connaissance des statistiques, la pédagogie et les relations avec les utilisateurs. Ce travail s'est poursuivi durant la crise.

## **.I ACTUALITES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC**

**Le Directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER** propose d'évoquer successivement les mouvements à la tête des services statistiques ministériels, avant d'aborder les conditions de travail de la statistique publique durant le confinement, les activités maintenues ou reportées, voire annulées, en effectuant un focus particulier sur les travaux exceptionnels réalisés en vue d'éclairer la crise, pour terminer sur les travaux menés à l'étranger et les problèmes de comparabilité internationale des statistiques.

### **Mobilités au sein de la statistique publique**

Jean-Luc TAVERNIER précise que suite à son départ à la retraite, Chantal CASES a été remplacée par Christel COLIN à la direction des statistiques sociales. Son poste de directrice des statistiques d'entreprises a été repris par Sylvain MOREAU. Le poste de chef des statistiques au ministère de l'Environnement a été confié à Béatrice SEDILLOT, laissant son poste au SSM du ministère de l'Agriculture où elle a été remplacée par Corinne PROST. Ces deux dernières ont pris leurs fonctions très peu de temps avant le confinement, dans des conditions assez particulières. Enfin, Anne-Juliette BESSONE, anciennement chef de département, remplace Corinne PROST à la tête de la DARES.

### **Organisation de la statistique publique durant le confinement**

Tous les services ont basculé à la mi-mars en télétravail avec des succès divers. La plupart des services statistiques ministériels, tout comme l'Insee, ont pu fonctionner de manière assez satisfaisante en télétravail, avec des accès d'abord limités, qui se sont étendus progressivement. Les infrastructures et les serveurs ont bien tenu malgré la multiplicité des connexions à distance grâce à l'important travail des informaticiens.

Toutefois, certains services statistiques ministériels (SSM) étaient moins bien équipés et préparés au télétravail, notamment dans certains ministères régaliens. Des difficultés se sont ainsi fait jour au SSM de l'Immigration et au SSM des Collectivités locales et dans deux des trois services statistiques du ministère de

l'Intérieur, alors que le troisième, le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI,) de création plus récente, était mieux équipé et a réalisé des travaux particuliers durant la crise. Le SSM de la Justice a également connu quelques difficultés, le ministère restant assez peu dématérialisé. La situation s'est révélée particulièrement complexe pour le service statistique ministériel de la Défense où, tout étant réputé confidentiel, même la messagerie n'est pas accessible à distance.

### **Continuité des travaux durant la crise sanitaire**

Dans l'ensemble, les publications prévues sont sorties. A l'Insee, la totalité ou presque des indicateurs conjoncturels est sortie en temps et en heure, y compris l'indice mensuel des prix à la consommation ou la notification des agrégats de finances publiques. L'inventaire qui, dans le cadre du règlement sur le revenu national, doit documenter les travaux réalisés en comptabilité nationale pour mesurer le revenu servant de clé au budget européen, a même été terminé durant le confinement. L'Insee a également diffusé des publications attendues, un *Insee Références* sur les travailleurs indépendants ou les « marronniers » sur l'emploi, les salaires ou les hébergements touristiques. Le SSM de l'Agriculture a maintenu une cinquantaine d'informations rapides. Le service statistique ministériel de l'Education nationale a publié une dizaine de notes d'informations, dont l'analyse de l'évaluation des élèves de sixième. Le service statistique du ministère de l'Environnement, un peu moins doté en équipements que les autres, a également diffusé une vingtaine de publications, dont les premiers résultats du bilan énergétique de la France en 2019.

Certains travaux n'ont cependant pas pu se poursuivre. Le comité de direction de l'Insee se réunira prochainement pour revoir le programme de travail. Les productions principales ont été au rendez-vous, mais les opérations qualité, le développement de projets, les opérations de maintenance ont pu souffrir. Quelques productions ou publications ont été annulées. Le Directeur général de l'Insee a décidé assez rapidement de ne pas mener l'enquête TIC auprès des ménages sur les technologies de l'information et de la communication, qu'il considère par ailleurs inutile de réaliser à l'identique chaque année. L'Insee a également renoncé à la publication de *L'économie française*, dans la collection des Insee Références, généralement diffusée en juin. Cette publication, qui peine à trouver son lectorat au format papier, pourrait à terme basculer uniquement sur internet. L'Insee a également renoncé à la publication des indices de prix à la consommation dans les départements d'outre-mer en avril et mai. Si l'activité reprend progressivement dans les locaux, les conditions de travail restent perturbées. Le Directeur général vise qu'à la fin du mois, l'Institut se trouve en situation de mener ses activités à 100 %. Les services statistiques ministériels s'inscrivent un peu dans la même démarche. Quelques questions continuent cependant de se poser, qu'il s'agisse des problématiques de garde d'enfants ou d'accès des agents à la ressource informatique.

Durant la période, l'Insee a assuré la continuité du service s'agissant des répertoires. L'activité est restée calme sur SIRENE jusqu'au déconfinement. Cela a moins été le cas pour le registre des personnes, du fait de la remontée d'informations sur les actes de décès. L'Insee a mis à profit le confinement pour inciter les communes à dématérialiser l'envoi des bulletins d'état civil. Faute d'article de loi posant une obligation de dématérialisation, comme pour le répertoire électoral, seules 8 000 communes procédaient à un envoi électronique à la fin de l'année 2019. Durant le confinement, 5 000 communes supplémentaires ont adopté cette démarche. Une généralisation entraînerait des gains de productivité pour l'Insee, qui pourrait ainsi se consacrer à des activités à plus forte valeur ajoutée.

Concernant la collecte des informations, la période a engendré de nombreux bouleversements. Début mars, les enquêtes menées auprès des ménages en face à face ont été arrêtées. L'Insee a basculé les collectes sur téléphone ou sur internet autant que possible. Depuis le début de l'année, un pilote est mené sur l'enquête Emploi par internet afin de préparer le basculement de la collecte, hors première interrogation. L'Institut espérait tirer profit de cette expérimentation pour maîtriser l'effet de mode et voir en quoi les réponses étaient modifiées. Compte tenu des bouleversements, le Directeur général ignore cependant s'il sera possible d'en tirer tous les enseignements prévus. L'exercice s'avère parfois compliqué, car certains questionnaires sont longs et se prêtent assez mal à l'interrogation téléphonique, en particulier l'enquête sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) ou la première interrogation de l'enquête Emploi. Outre l'annulation de l'enquête TIC déjà évoquée, le pilote de l'enquête PIAAC (*Programme for the International Assessment of Adult Competencies*) a été suspendu à la demande de l'OCDE et l'Insee ne sera pas en mesure de mener cette année l'enquête « cadre de vie et sécurité » (CVS), qui ne se prête pas à un basculement au téléphone. Les autorités du ministère de l'Intérieur en sont informées.

Les taux de collecte n'ont pas été très satisfaisants, en particulier du côté des entreprises, où les collectes s'effectuent déjà majoritairement par internet. Sur l'ensemble des questionnaires d'enquêtes auprès des

entreprises, les taux de réponse sont en chute forte depuis le mois de mars. A titre d'exemple, le taux de réponse aux enquêtes de conjoncture s'est élevé à 40 % seulement en avril, y compris dans les secteurs qui étaient restés ouverts.

**Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la Commission Emploi, qualification et revenus du travail**, s'enquiert du taux de réponse en période normale.

**Jean-Luc TAVERNIER** répond qu'il s'établit généralement entre 70 et 80 %.

Les relevés de prix dans les magasins ont également été suspendus malgré une pression forte des équipes pour les maintenir. L'Insee a cependant pu recourir aux données de caisse qu'il utilise en production pour une partie de l'indice des prix depuis le mois de janvier et a procédé à des interrogations par téléphone. La mesure sur internet des prix sur les *drives* a également permis de maintenir une analyse des prix de qualité, sauf dans les DOM. Les relevés de prix sur le terrain ont repris récemment à titre expérimental avec des enquêteurs volontaires afin de rendre compte d'éventuelles évolutions de prix relatifs. L'Insee a quand même réussi à mesurer les prix des produits frais qui se sont révélés assez dynamiques au printemps.

La période a réduit la pertinence ou modifié l'interprétation et le sens de certaines statistiques. L'Insee s'est attaché régulièrement à assortir les publications d'une note pédagogique. Cela s'est produit pour les résultats de l'enquête Emploi trimestrielle, qui ont été publiés mi-mai pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Sur les 15 derniers jours de mars, ces résultats sont totalement affectés par le confinement. Les indicateurs de chômage au sens du BIT n'ont pas beaucoup de pertinence en période de confinement, quand les critères de la disponibilité pour prendre un emploi et de la recherche active n'ont plus de sens et conduisent, s'ils sont appliqués mécaniquement comme l'ont recommandé les organisations internationales, à une baisse du chômage de 0,3 point. Cette baisse a été qualifiée « en trompe-l'œil » pour ne pas abuser les utilisateurs. L'Insee a beaucoup insisté dans la publication sur le halo qui a fortement augmenté en contrepartie. Le même problème devrait se poser au 2<sup>ème</sup> trimestre, puisque la moitié de la période au moins a été passée en confinement.

L'indice des prix a également nécessité de prendre des précautions méthodologiques. Il a fallu expliquer d'une part la substitution d'autres sources d'informations aux relevés de prix dans les magasins et, d'autre part le fait que l'indice des prix, conformément aux normes internationales, repose sur une pondération fixe représentant la structure de la consommation de l'année précédente et que cette structure de consommation a beaucoup évolué durant le confinement. A titre expérimental, l'Insee a construit un indice de Paasche fondé sur la structure courante de la consommation, qui accordait moins d'importance à la baisse du prix des carburants, plus d'importance à la hausse des prix des produits alimentaires et qui conduisait à une inflation annuelle supérieure de quelques dixièmes à l'inflation publiée.

### **Travaux originaux du SSP sur la crise sanitaire et ses conséquences**

Le système statistique public a réalisé des travaux originaux sur la crise sanitaire et ses répercussions sociales et économiques. La mobilisation de tous a été notable et sur un certain nombre de sujets, le service statistique public s'est montré assez innovant. Comme de nombreux instituts statistiques, l'Insee a créé mi-avril une page internet spécifique Covid-19 pour orienter les visiteurs sur l'ensemble des travaux réalisés par l'Insee sur le sujet.

Sur les décès, l'Insee publie en routine chaque mois le nombre de naissance et de décès survenus au cours du mois précédent. Cette publication passe le plus souvent inaperçue, même si depuis quelques années, la baisse continue des naissances commence à attirer l'attention. Les délais de production et de publication ont été adaptés dès le mois de mars pour assurer une transmission quotidienne aux préfets du nombre de décès survenus dans leur département, toutes causes confondues, l'Insee ne disposant pas des causes. Le rythme de cette transmission a été abaissé à deux fois par semaine en mai et devrait revenir désormais à une fois par mois.

Le Directeur général a tenu à ce que cette transmission donne également lieu à une publication. Depuis la fin du mois de mars, l'Insee publie donc chaque semaine le nombre de décès quotidiens survenus depuis le 1<sup>er</sup> mars et jusqu'à dix jours avant la date de publication, les communes disposant d'une semaine pour communiquer leurs actes d'état civil. Ces chiffres sont diffusés au niveau national et départemental, comparés aux années antérieures. Au fil du temps, l'Insee a enrichi cette publication de tableaux désagrégés par genre, classe d'âge, type de lieu de décès (hôpital, maison de retraite, domicile). Sur ce

sujet des lieux de décès, un journaliste a constaté que certaines communes affichaient une très forte surmortalité à domicile et que certains de ces décès avaient eu lieu en Ehpad, mais avaient été codés comme des décès à domicile par les employés communaux. Au total, l'exercice a donné lieu à un travail considérable, compliqué par quelques problèmes dans certaines communes. Ainsi, la ville de Marseille, après une cyber-attaque, n'était plus en mesure de transmettre les données. L'Insee devrait revenir désormais à une publication mensuelle, puisque la France n'affiche plus de surmortalité depuis le 1<sup>er</sup> mai sur l'ensemble du territoire et dans l'immense majorité des départements. Cette publication a également été assortie de quelques études spécifiques, notamment sur l'excédent de décès et son lien avec la densité de population le 11 mai. Deux billets de blog ont également été publiés le 7 avril et le 14 mai sur ces statistiques de décès, leur comparabilité, leur cohérence avec les chiffres donnés par les autorités sanitaires, leur bon usage, leurs limites, etc.

S'agissant des causes de décès, pour des raisons historiques, sans doute liées au secret médical, l'Insee ne reçoit pas la partie médicale des actes de décès et ne connaît donc pas les causes de décès. Il s'agit aujourd'hui de la seule statistique émanant d'un règlement européen qui est produite par un service ne faisant pas partie du système statistique public, le CépiDc de l'Inserm. Le règlement européen prévoit une publication une fois par an. Or la France est régulièrement en retard sur cette obligation, le CépiDc manquant de moyens. En outre, 20 à 25 % des certificats de décès seulement lui sont transmis sous format électronique. Les autres lui sont envoyés au format papier sous deux à trois mois, après un passage par l'ARS locale. Une fois ces données reçues, il faut les coder. Même si le CépiDc a basculé ses codeurs sur le traitement en priorité de l'année 2020, il ne pourra produire des données fiables sur toute la période qu'à la fin de l'année. Le service a toutefois diffusé des données partielles sur son site, établies sur la base des seuls actes de décès transmis par voie dématérialisée, sans que l'on puisse déterminer si cet échantillon présente un biais par rapport à l'ensemble. Cette situation n'est pas très satisfaisante. Au Royaume-Uni, l'office statistique reçoit la partie médicale et dispose d'informations permettant de l'apparier. Il peut ainsi produire des statistiques très détaillées et même des comparaisons de probabilité de décéder du Covid par groupe ethnique.

De nombreux services statistiques ont été sollicités par leur ministère pour réaliser des travaux de simulation ou d'exploitation parfois anticipée de données, fournir des tableaux de bord, réaliser des enquêtes spécifiques. Ces travaux n'ont pas tous donné lieu à publication. Le SSM Fonction publique a mené une enquête administrative auprès des directions des ressources humaines de la fonction publique sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation du travail et le déroulement du télétravail. La Drees a mis ses cadres statisticiens à la disposition du centre de crise sanitaire pour organiser la remontée d'informations. La Dares a répondu à de nombreuses sollicitations, de même que le SSM de la Sécurité intérieure, qui a travaillé sur l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des services et sur la délinquance. Le SSM Culture a réalisé un travail très impressionnant sur l'impact de la crise sanitaire sur les secteurs culturels.

Le tableau de bord hebdomadaire de la Dares sur la situation du marché du travail suscite un grand intérêt. Il y a huit jours, lors d'une réunion présidée par la ministre du Travail avec les chefs des syndicats professionnels pour dresser le constat de la situation du marché du travail, les débats ont été nombreux sur l'activité partielle. Un chiffre avait été avancé de 13 millions de salariés couverts par une demande d'autorisation préalable d'activité partielle sur un champ de 17 millions de salariés du secteur marchand. Or les entreprises avaient formulé des demandes préalables pour l'ensemble de leur entreprise ou certains de leurs établissements. Sur le mois d'avril, la Dares observe ainsi que 8,6 millions de salariés ont eu une activité partielle à hauteur de 2,8 semaines sur le mois, soit l'équivalent de 5 millions d'équivalents temps plein, un chiffre commensurable à la perte d'activité telle qu'elle est mesurée sur la période du confinement.

Le SSM de la Sécurité intérieure a également produit un tableau de bord hebdomadaire sur la délinquance, fondée uniquement sur les indicateurs administratifs, c'est-à-dire la délinquance enregistrée dans les commissariats de police et les gendarmeries, avec un focus particulier sur les escroqueries et les violences intrafamiliales. L'Insee a publié des tableaux de bord locaux à usage des préfets pour contextualiser la structure du tissu économique lors du déconfinement. Il a également publié le 21 avril un *Insee Focus* sur les conditions de confinement pour essayer d'éclairer les phénomènes liés à la sur-occupation des logements ou à une répartition des ménages différente (surreprésentation des familles monoparentales, etc.).

S'agissant du point de conjoncture, Jean-Luc TAVERNIER a décidé à la mi-mars de surseoir à la publication de la note de conjoncture, la remplaçant par un point de conjoncture bimensuel. Cet exercice poursuit une ambition limitée. Il ne s'agissait pas de prévoir un scénario, comme le font l'OFCE, la Banque de France ou

les organisations internationales, mais d'estimer dans les meilleurs délais la chute du PIB et de la consommation. La sixième édition de ce point de conjoncture a ainsi été communiquée la veille. Jusqu'à présent, l'Insee a considéré que la situation sanitaire sur laquelle l'Institut n'a aucune légitimité pour réaliser des prévisions, et ses conséquences en matière de reprise d'activité n'étaient pas suffisamment éclairées pour qu'il apporte de la valeur ajoutée sur l'appréhension de scénarios de reprise. La stabilisation des conditions sanitaires pourrait permettre de reprendre une activité de prévisions à l'été.

Pour cet exercice de « nowcasting », il a fallu innover. Pour les enquêtes de conjoncture, la collecte a lieu pour l'essentiel en début de mois. Ainsi, pour le mois de mars, les entreprises avaient répondu avant même l'annonce du confinement. Les informations étaient donc trop datées et rien ne permet d'affirmer que ces enquêtes peuvent être utilisées de manière fiable face à un choc aussi massif que celui qui s'est produit à la mi-mars. Pour pallier ces difficultés, l'Insee a recherché des indicateurs de haute fréquence, disponibles sur une base hebdomadaire ou quotidienne, qui puissent être exploités très rapidement.

Les données de consommation d'électricité, indicateur classique, se révèlent finalement assez difficiles à interpréter lorsqu'elles sont trop agrégées. S'il a pu s'appuyer sur les données de fret ferroviaire, l'Insee n'a pas réussi jusqu'à présent à obtenir des sociétés d'autoroute les données de transport routier, notamment le recensement des péages des poids lourds. L'Allemagne, grâce à son écotaxe, dispose d'une information centralisée sur le trafic de poids lourds. L'Insee a privilégié des partenariats engagés de longue date, notamment sur les données de caisse. Utilisant déjà ces données pour le calcul de l'indice des prix à la consommation, l'Institut a demandé aux enseignes de pouvoir les utiliser aussi durant la crise pour examiner les volumes de ventes dans les hyper et supermarchés.

Un partenariat était également engagé avec le groupement d'intérêt économique des cartes bancaires sur les données de cartes bleues. La démarche se révélait délicate, car ces données n'appartiennent pas au groupement, mais aux banques. Par différents moyens, le Directeur général est parvenu à obtenir chaque semaine la communication de l'agrégat des transactions bancaires par jour et par secteur de commerce pour la semaine précédente. Même si la nomenclature est différente, cet indicateur s'est avéré extrêmement fiable de la chute et aujourd'hui de la reprise de la consommation. Pour l'instant, la transmission se poursuit à rythme régulier et l'Insee souhaiterait être alimenté de façon permanente, au-delà de la crise, par ces données de haute fréquence.

Enfin, un troisième partenariat était engagé de longue date sur les données de téléphonie mobile. Orange a décidé assez rapidement de donner accès gratuitement durant trois mois aux données de sa filiale commerciale Flux Vision aux autorités gouvernementales. Ces données, puis celles de Bouygues Telecom, ont permis de réaliser deux publications – qui ont connu un grand succès médiatique – sur les lieux de résidence des Français durant le confinement. Elles ont également été utilisées pour mesurer les déplacements infra-quotidiens, notamment le matin entre 7 et 9 heures, qui donnent une bonne indication des déplacements domicile-travail. Cette mesure a fait l'objet d'une première publication la veille, lors du point de conjoncture. Elle fait apparaître une chute de 75 % de ces déplacements durant le confinement. A mi-mai, ceux-ci sont revenus à 60 %, signe d'une reprise de l'activité et du travail sur site.

L'Insee a aussi beaucoup utilisé les remontées d'informations des fédérations professionnelles, de la Banque de France et de Rexecode. Ces indicateurs ont été rassemblés pour appuyer la publication de la chute de 35 % du PIB au 26 mars et de 30 % sur le mois d'avril. Cette baisse globale masque toutefois une chute plus importante sur le secteur marchand. Le PIB comprend aussi le secteur non marchand, qui a été moins affecté par la crise, de même que les loyers, les services rendus par les assurances, etc. Pour l'industrie et les services marchands, la baisse a sans doute atteint près de 50 %. Un nouveau point de conjoncture est prévu début juillet. Par la suite, l'Insee commentera uniquement les enquêtes mensuelles de conjoncture et proposera des points de conjoncture plus traditionnels à la rentrée si la situation s'est stabilisée.

Enfin, des enquêtes spécifiques ont été menées durant la période, en particulier l'enquête Acemo-Covid réalisée à l'initiative de la Dares avec une grande agilité. Cette enquête permet de connaître par secteur l'évolution de l'activité, du travail sur site, du télétravail, du recours au chômage partiel dans les entreprises. La Dares souhaiterait que cette démarche se poursuive pendant encore quelques mois, au moins jusqu'à la rentrée. La Drees a réalisé quant à elle une enquête flash auprès d'un panel de médecins généralistes sur les difficultés qu'ils rencontraient dans l'exercice de leurs fonctions durant la crise sanitaire et une enquête flash sur le fonctionnement des établissements et services de l'aide sociale à l'enfance. D'ici la fin de la semaine, l'Insee diffusera une publication sur des questions ajoutées à l'enquête mensuelle auprès des



ménages sur les conditions de vie lors du confinement. Des questions en lien avec la crise ont également été ajoutées à la Depp, la Dares et l'Insee, notamment sur l'enquête Emploi.

Enfin, l'Insee participe avec la Drees à une grande enquête épidémiologique, Epicov, menée à l'initiative de l'Inserm, qui vise à interroger 200 000 personnes, en leur proposant un test sérologique, pour connaître la prévalence du virus au niveau national et à un niveau géographique plus fin. La collecte est terminée et les résultats de la première vague devraient paraître assez rapidement.

**Lucile OLIER, représentant la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)** indique qu'une publication des résultats sur la première vague pourrait intervenir fin juillet.

### **Situation des services statistiques étrangers durant la crise**

**Jean-Luc TAVERNIER** signale enfin qu'à l'étranger, la plupart des instituts statistiques ont également réagi en réalisant des enquêtes *ad hoc*. Tous ont également connu des perturbations dans leur collecte : arrêt des enquêtes en face à face, baisse des taux de réponse dans les enquêtes auprès des entreprises, absence de certains relevés de prix.

Les organismes internationaux ont aussi joué leur rôle. Après quelques semaines de sidération, Eurostat a publié des *guidance notes* pour fixer quelques normes sur la publication des statistiques durant la crise. Sur les décès, la situation diffère grandement d'un pays à l'autre. Face à une situation qu'il juge totalement inacceptable sur les causes de décès, le Directeur général considère qu'Eurostat doit se donner pour objectif de produire une note assurant une comparabilité fiable au niveau européen de la surmortalité sur les différents pays.

De nombreux pays, parfois après l'exemple de la France, ont eu recours aux données de haute fréquence, notamment les données de cartes bancaires, même s'ils ne les ont pas utilisées dans un cadre cohérent de comptabilité nationale. Une question particulière se pose enfin sur la comparabilité des comptes nationaux trimestriels. La première estimation du PIB arrive 30 jours après la fin du trimestre, soit fin avril, avec très peu d'indicateurs sur le mois de mars. Lorsqu'un choc se produit à la mi-mars, cette estimation peinera à en rendre compte si l'exercice n'est pas réalisé manuellement. A l'Insee, les comptes nationaux ont considéré que le travail de « nowcasting » effectué était de qualité. Il n'est donc pas étonnant que le chiffre de décroissance du 1<sup>er</sup> trimestre, d'abord estimé à 5,8 % et révisé ensuite à 5,3 %, soit commensurable à une chute de 30 % de l'activité sur un sixième du trimestre. Le Directeur général ignore en revanche de quelle manière les autres pays ont traité la crise. De fait, la comparabilité des chiffres pourrait être affectée au 2<sup>ème</sup> trimestre.

**Roxane SILBERMAN, Directrice de recherche émérite**, observe que les périodes de crise mettent immédiatement l'accent sur les problèmes anciens et nouveaux. Durant la crise, l'accès aux données confidentielles s'est révélé compliqué pour les chercheurs. Néanmoins, l'Insee et les SSM ont accepté que les chercheurs travaillent, lorsque cela était possible, depuis leur domicile, à l'exception de la DGFIP. La crise a également remis en exergue le problème très ancien des causes de décès et il paraît important d'avancer sur le sujet. Enfin, s'agissant des prix, au-delà des *drives*, la crise a accentué le développement de la consommation sur internet et a reposé la question des relevés de prix.

**Benoît ROBIN, représentant la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)**, a bien pris note des difficultés rencontrées par le système statistique public sur les enquêtes et des palliatifs mis en place. Il en ressort cependant que le taux de collecte s'est établi en moyenne à 40 %, contre 70 % en temps normal. Il demande donc si des précautions seront prises lors de la publication des résultats et si ce taux de 40 % se révèle suffisant pour que les résultats puissent être considérés comme fiables. On peut craindre en effet que les résultats des enquêtes comportent un léger biais et il faut en informer les utilisateurs. Enfin, il note la situation très hétérogène de l'Insee et des services statistiques ministériels en matière de télétravail.

**Xavier TIMBEAU, Président de la Commission Environnement et développement durable**, souligne la grande réactivité du CASD. Néanmoins, le blocage de la DGFIP a limité fortement les possibilités des utilisateurs. Il demande s'il est possible d'améliorer la situation. Il doute en effet que les raisons avancées par la DGFIP soient vraiment recevables.

Xavier TIMBEAU confirme par ailleurs le travail exceptionnel réalisé par le service statistique public. Le choix de l'Insee de s'attacher à une information de très haute fréquence ne constituait pas seulement un choix technique ou de nécessité. Il s'est aussi avéré extrêmement utile. Dans cette situation très complexe, toute information sur les événements passés était déterminante pour appréhender les événements à venir. Tous ceux qui s'essayaient à des prévisions sur l'année ou le semestre entraient très rapidement dans des dimensions anxiogènes peu utiles à la réflexion. De ce point de vue, l'Insee a joué un rôle de garde-fou extrêmement important et d'aide à la décision publique.

Enfin, Xavier TIMBEAU demande si l'Insee a réalisé, à l'instar de la Dares avec l'enquête Acemo-Covid, une enquête Emploi-Covid. Une telle enquête constituerait un outil formidable pour appréhender ce qui s'est passé durant le confinement non seulement du point de vue des employeurs, mais aussi du point de vue des travailleurs afin de savoir s'ils ont travaillé, télétravaillé, gardé leurs enfants, etc. Ces questions s'avèrent essentielles. Obtenir des informations avec une stratification sociale par revenus, secteur, sexe ou âge serait très appréciable.

**Jean-Luc TAVERNIER** indique qu'il a eu l'occasion d'échanger avec la DGFIP sur les données fiscales, mais la position de cette dernière reste ferme. La DGFIP n'a autorisé qu'il y a quelques années l'accès des chercheurs aux données fiscales. Il n'est donc pas très étonnant qu'elle se montre réticente à autoriser cet accès depuis le domicile des chercheurs. A l'Assemblée générale du CASD, qui se tiendra le lendemain, une discussion aura lieu sur la possibilité pour le CASD de faire un geste commercial à l'égard de ses clients qui n'ont pas pu avoir accès aux données fiscales durant la période.

L'Insee réalise des relevés de prix sur internet de manière centralisée, notamment sur la DR de Bordeaux. Le pourcentage de ces relevés doit figurer sur le site internet. Le taux de réponse de 40 % concernait l'enquête de conjoncture menée auprès des entreprises en avril. La fragilité particulière des résultats a été mentionnée dans la publication. Il en a été de même pour les enquêtes ménages, sur lesquelles les taux de réponse ont également baissé, mais de façon moins spectaculaire.

Pour les enquêtes de conjoncture, il est difficile de déterminer si la baisse de l'échantillon rend l'information vraiment plus fragile. Des hésitations ont pu se faire jour sur la manière d'imputer les résultats manquants. La méthode traditionnelle consisterait à prendre, pour l'entreprise qui ne répond pas, sa réponse du mois précédent. Face à un tel effondrement de l'économie, la méthode n'est cependant pas du tout adaptée. Ce phénomène a été expliqué et le sera à nouveau pour les enquêtes de conjoncture du mois de juin. La décision a été prise d'attribuer aux entreprises non répondantes la moyenne des entreprises répondantes de leur secteur.

Jean-Luc TAVERNIER signale que la Banque de France a également réalisé un travail important durant la crise, tout comme l'OFCE et Rexecode. Sur la question des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, l'appareillage très important de la Banque de France, avec des représentants en région qui appellent directement les chefs d'entreprise, a donné des résultats et des taux de réponse plus pérennes.

L'enquête Acemo est menée auprès des entreprises et il est effectivement intéressant d'avoir son pendant pour les ménages. L'enquête Emploi reste cependant délicate à manier. Le questionnaire est déjà très long, surtout lorsqu'il faut le passer par téléphone. Au 2<sup>ème</sup> trimestre, quelques questions ont été ajoutées. A très court terme, un *Insee Focus* sera publié sur les questions ajoutées à l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages CAMME, sur le télétravail, l'emploi, les conditions de vie en confinement. Cette enquête menée par téléphone auprès de 2 000 ménages permet de donner le climat de confiance mensuel des ménages.

**Patrice DURAN** ajoute que ces questions sont également abordées dans le dispositif Epicov.

**Nicolas PROKOVAS, représentant la Confédération générale du travail (CGT)**, constate que les indicateurs ont beaucoup chuté, mais la baisse de la production n'est peut-être pas aussi importante. Par construction, les indicateurs de croissance ne saisissent pas certains phénomènes. Or de nombreuses activités non marchandes sont venues remplacer des activités traditionnellement marchandes au cours de la période, notamment dans la restauration avec la fermeture des restaurants ou dans le domaine culturel avec la fermeture des lieux de culture.

**Jean-Luc TAVERNIER** confirme ce constat. Les nombreuses activités bénévoles, gratuites, dématérialisées qui se sont développées durant la période ne seront cependant pas captées par les appareils de mesure

statistique. Il faudra sans doute le mentionner dans les publications.

## **.II LA MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT DE L'INSPECTION GENERALE DE L'INSEE SUR LES STATISTIQUES D'INTERET GENERAL : POINT D'AVANCEMENT ET IMPACT POUR LE CNIS**

**La Présidente du Comité du label de la statistique publique, Nicole ROTH**, propose de faire un point sur les suites du rapport de l'Inspection générale, présenté un an auparavant, sur un nouveau service de qualification de statistiques d'intérêt général. Ce rapport avait été réalisé à la demande du Directeur général de l'Insee. Il avait pour objectif d'élargir le cercle des statistiques reconnues, en incitant les producteurs à plus de transparence sur les statistiques publiées afin de permettre leur appropriation par les utilisateurs.

Un dispositif à deux étages avait été proposé à l'époque : une homologation de la documentation par le Cnis et la labellisation de statistiques par l'Autorité de la statistique publique (ASP). Il s'agissait de proposer un référentiel minimal de documentation et de confier à une instance, en l'occurrence le Cnis, le rôle d'homologuer la documentation de cette statistique avec l'appui du Comité du label comme service instructeur. La procédure de labellisation de l'ASP serait maintenue, mais elle serait articulée avec le dossier d'homologation de la documentation. Pour rendre le système plus visible, il était prévu de référencer les statistiques à documentation homologuée et les statistiques labellisées dans un inventaire. Il importait aussi de communiquer sur le nouveau service de qualification pour les utilisateurs de l'information et les services producteurs.

Plusieurs niveaux de qualification étaient envisagés avec des indicateurs de qualité croissants : un premier niveau d'auto-documentation, permis par la mise à disposition d'une norme, un deuxième niveau de statistiques à documentation homologuée, un troisième niveau de statistiques labellisées, et un quatrième niveau, correspondant au service statistique public et représentant le niveau le plus exigeant en termes d'engagement de transparence de la documentation et de « preuves » de qualité.

Le rapport a été présenté le 17 juin 2019 à l'ASP et le 21 juin 2019 au Bureau du Cnis. L'Autorité de la statistique publique avait insisté sur l'importance de la documentation comme prérequis essentiel et avait demandé explicitement de définir et tester le référentiel de documentation. Le Bureau du Cnis s'était quant à lui interrogé sur le périmètre, notamment sur les organismes exerçant des missions de service public. Il avait également rappelé les difficultés rencontrées sur l'étalonnage. À la suite de ces deux réunions, le Comité de direction de l'Insee a demandé au Comité du label de proposer ce référentiel de documentation.

La grille d'homologation a été conçue comme un sous-ensemble de la norme que s'applique le service statistique public, avec des références au Code européen des bonnes pratiques et au référentiel européen SIMS (*single integrated metadata structure*), qui est mis en œuvre dans le référentiel Rmès que l'Insee et le service statistique public utilisent. Cette grille vise aussi à articuler la procédure d'homologation de la documentation et la procédure de labellisation des statistiques publiques afin d'assurer leur cohérence et leur lisibilité pour le public. Il s'agit de montrer qu'il existe deux niveaux distincts qui n'engagent pas de la même façon. Enfin, la demande d'homologation interviendrait en deux temps. Dans un premier temps, l'instance d'homologation filtrerait les demandes pour concentrer les moyens sur les statistiques recevables à la procédure d'homologation proprement dite. L'instruction aurait lieu dans un second temps, après l'accord de recevabilité.

Du fait de la crise sanitaire, cette grille n'a pas encore pu être testée concrètement. Il sera demandé aux services statistiques ministériels de trouver des organismes proches de leur sphère afin de tester la grille et recueillir l'avis des producteurs sur sa faisabilité et sa bonne compréhension en dehors du monde de la statistique publique. Il revient ensuite aux instances de gouvernance que sont le Cnis et l'ASP de valider le nouveau dispositif. Une fois la décision prise, s'ouvrira la phase de définition du mode opératoire des procédures. Le Cnis devra déterminer le périmètre et les modalités d'instruction en recevabilité des demandes d'homologation, ainsi que les modalités d'information et de mise à disposition du répertoire des statistiques à documentation homologuée et des statistiques labellisées. Le Comité du label devra quant à lui préciser l'organisation concrète des procédures d'instruction de la conformité de la documentation et articuler celles-ci avec l'instruction de la labellisation. Enfin, les procédures devront faire l'objet d'une communication importante pour qu'elles soient comprises des utilisateurs. S'agissant d'un service proposé aux utilisateurs, ces derniers doivent être pleinement informés des niveaux de qualification.

**La Secrétaire générale du Cnis, Françoise MAUREL** présente les suites à donner par le Cnis, à ce rapport.

Le rapport initial de l'Inspection générale proposait en premier lieu un mécanisme unifié et graduel d'exigence en matière de qualité statistique. Il posait une deuxième orientation visant à mieux communiquer sur la qualité statistique et promouvoir l'homologation. Enfin, il avait pour but de rendre les innovations du service statistique public plus visibles, le Cnis n'est cependant pas directement concerné par cette troisième orientation.

Plusieurs questions doivent être traitées par le Cnis. A très court terme, il faudra valider l'outil de référentiel documentaire et la procédure proposée par le SSP, avant de définir les critères et la méthode de l'examen en recevabilité des demandes d'homologation. Le Cnis va recevoir des demandes de producteurs statistiques et devra les transmettre au Comité du label pour l'examen d'homologation proprement dit ou en rejeter un certain nombre. Pour cette analyse, il faudra définir le champ des statistiques d'intérêt général. La procédure devra aussi être précisée pour déterminer quel organe, au sein du Cnis, doit rendre cet avis (Bureau, instance *ad hoc*, commission). Enfin, il conviendrait de vérifier que cette nouvelle mission du Cnis – rendre des avis d'homologation – est bien conforme avec les textes juridiques existants. Une première étude rapide semble indiquer que l'ensemble des missions confiées au Cnis est suffisamment large pour pouvoir intégrer cette nouvelle mission.

Quant aux actions de communication, il faudra définir la communication que le Cnis va réaliser autour de l'homologation. Le Comité du label et les producteurs de statistiques communiqueront sans doute eux aussi sur cette nouvelle action de promotion de la qualité statistique. Sur la diffusion, il conviendra de définir dans les prochains mois les modalités selon lesquelles le site du Cnis va référencer ces nouvelles statistiques homologuées, à côté des enquêtes ayant obtenu un visa de statistique publique. Outre la diffusion, il s'agit de promouvoir la démarche. En cela, le Cnis peut constituer un acteur important. Il peut contribuer à cette promotion par la prospection de candidats à l'homologation, notamment dans le cadre des dossiers présentés en commission, ou par ses outils de promotion habituels, que ce soit les informations données en commission, sa lettre d'actualité, son site, etc.

Dans l'esprit de contribuer à la démarche de transparence des statistiques et de promotion des critères de qualité documentaire de la statistique publique, le Cnis voudrait également traiter le cas des statistiques du service statistique public fondées sur les sources administratives. Ces sources, intermédiaires entre les statistiques homologuées et les enquêtes statistiques publiques, sont malheureusement assez peu visibles dans l'univers du Cnis. Elles ne sont pas référencées sur son site au même titre que les enquêtes et elles n'obtiennent ni visa ni label officiel. Pour autant, elles se développent du côté des producteurs comme en termes d'usage par les utilisateurs. La promotion de l'homologation, c'est-à-dire d'un ensemble de statistiques privées ou publiques qui ne relèvent pas strictement de la statistique publique, risque de renforcer le défaut de visibilité actuel des statistiques publiques fondées sur des sources administratives. Le Cnis propose donc d'associer à la démarche de communication sur l'homologation *stricto sensu* une action relative à la visibilité des statistiques du service statistique public fondées sur les données administratives. Cette démarche se traduirait par un référencement progressif de ces productions sur le site du Cnis, sur une base volontaire. Ces productions pourraient reposer sur des sources administratives liées à des demandes d'accès au titre de l'« article 7bis » ou apparaissant dans les programmes de travail annuel des productions de la statistique publique.

Le présent Bureau a pour vocation de valider les propositions de la présidente du Comité du label. D'ici la fin de l'année, le Cnis devra déterminer les critères et la procédure de l'examen en recevabilité. Pour ce faire, il est proposé une réunion de travail *ad hoc* des membres du Bureau intéressés. Les actions de communication peuvent aussi commencer à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 même si l'homologation n'est pas officiellement ouverte. Lorsque la grille sera définitive, le Cnis proposera des modalités de référencement des statistiques homologuées et des statistiques administratives du service statistique public, ainsi que d'autres actions de communication.

**Patrice DURAN** souligne l'importance du référencement des statistiques fondées sur des données administratives.

**Jean-Christophe SCIBERRAS** observe que ce dispositif répond à un besoin de clarification face à la profusion de statistiques produites dans des conditions assez variables, dans laquelle les utilisateurs essaient de se débattre. Pour lui, toute démarche qui contribue à éclairer sur la qualité des statistiques en

circulation va dans le bon sens. Il ne peut donc que soutenir la proposition consistant à donner au Cnis un rôle en la matière. Il s'interroge cependant sur la capacité du Conseil à gérer les flux.

**Roxane SILBERMAN** estime que cette démarche va mettre l'accent sur les questions de documentation, ce qui constitue une très bonne chose. Il ne faut cependant pas négliger les problèmes qu'elle pourrait mettre en lumière à l'intérieur du SSP. Ces questions se posant de manière généralisée, il serait également très important d'assurer un travail de veille sur les pratiques à l'étranger. Le système statistique public varie grandement d'un pays à l'autre, y compris dans les relations avec les données administratives.

**Patrice DURAN** remarque que le rapport de l'Inspection générale évoquait effectivement ce point.

**Nicolas PROKOVAS** demande si la labellisation est accordée pour une période limitée dans le temps et s'il revient au Cnis de se prononcer, au moment de la recevabilité, sur la durée de vie de la procédure. Les données venant de sources autres que le SSP peuvent parfois être soumises à des aléas, notamment des aléas de stabilité et de fiabilité. Il existe donc un risque que certaines données homologuées un jour disparaissent dans le temps, soit parce que la structure n'existe plus, soit parce que le mode de collecte est modifié. Il demande donc ce qu'il adviendrait dans ce cas. Par ailleurs, Nicolas PROKOVAS note que la procédure d'homologation est payante et demande si tous les producteurs sont bien placés sur un pied d'égalité ou si un critère financier sera pris en compte. Il s'interroge également sur le traitement des situations éventuelles de concurrence entre des statistiques produites au sein du SSP et des statistiques produites en dehors de celui-ci et se demande si, dans un contexte de restriction des dépenses publiques, cette concurrence ne risque pas à terme d'amener le SSP à renoncer à certaines productions. Si la production statistique est considérée comme indispensable sur certains champs, il faudrait peut-être intégrer ces champs dans le SSP.

**Nicole ROTH** précise que la procédure n'est pas payante. Dans son rapport, l'Inspection générale a posé le principe qu'une statistique d'intérêt général doit être mise à disposition sans limitation d'accès auprès des utilisateurs, mais elle n'a pas indiqué que la procédure devait être payante, contrairement à la procédure d'étalonnage, dont la pratique est restée pour l'instant limitée, puisqu'elle n'a abouti que dans un seul cas, l'OLAP.

Les rapporteurs n'ont pas identifié un grand nombre de sujets de concurrence pour la statistique publique. Ils ont estimé qu'il pourrait exister un cercle de statistiques complémentaires de la statistique publique, pour lesquelles l'homologation marquerait leur valeur ajoutée. Il existe déjà des cas de concurrence entre le SSP et le périmètre hors SSP, sur lesquels l'Insee et les SSM travaillent, et les chiffres sont déjà publiés, en dehors de toute procédure d'homologation. Si ce cas de figure se produisait, il pourrait plutôt déboucher sur des collaborations saines, voire de la co-production entre le SSP et son partenaire.

L'homologation serait d'une durée limitée, qui reste à définir. Il existe aujourd'hui une incertitude sur les flux et donc sur la capacité du Cnis et du Comité du label à gérer tout cela. C'est à l'usage que le système se consolidera. Il est impossible à ce stade de quantifier le nombre de candidats potentiels. Le Cnis devra prévoir dans son mode opératoire le cas où il recevrait un afflux important de demandes. Cet afflux ne s'est pas produit au niveau de l'étalonnage, mais cette procédure se révélait extrêmement lourde.

Les rapporteurs ont communiqué quelques éléments sur les pratiques des partenaires étrangers. La question vaut à la fois pour les statistiques administratives et les statistiques produites hors instituts nationaux de statistiques (INS). Il existe partout une tendance de fond à l'usage croissant de statistiques administratives, les enquêtes passant désormais au second plan. Ce mouvement plaide aussi pour la nécessité de ne pas se contenter d'un regard approfondi sur les seules enquêtes. Comme Roxane SILBERMAN, Nicole ROTH estime qu'il reste des marges de progrès au sein du SSP sur la documentation s'il se veut exemplaire sur le sujet. Le code de bonnes pratiques et les référentiels de métadonnées engagent le SSP à se montrer rigoureux en la matière. La documentation fait partie du parcours imposé.

**Françoise MAUREL** rappelle qu'il s'agit d'une approche expérimentale et les candidats à l'homologation ne devraient pas être très nombreux au départ. Toutefois, si la procédure était un jour victime de son succès, il faudrait sans doute revoir les moyens qui lui sont alloués. Les possibilités de mise en visibilité sur le site du Cnis seront cependant limitées par les moyens disponibles et aucun moyen supplémentaire ne sera associé à cette opération. Le Cnis pourrait faire un point dans un an pour réévaluer la situation et proposer des évolutions si cette nouvelle approche en faveur de la transparence sur la qualité des données devait

connaître un franc succès.

**Patrice DURAN** reconnaît qu'il faut rester pragmatique. Dans son arrêt célèbre « Ville nouvelle Est », le Conseil d'État avait institué la reconnaissance d'utilité publique. Cette procédure est intéressante car elle pose bien le problème auquel les autorités publiques peuvent avoir à faire face lorsqu'elles sont concernées par des questions qui relèvent de l'intérêt public, ce qui, dans le cas présent renvoie à tenter de déterminer la conduite à tenir face à de nouvelles données d'intérêt général qui pourraient apparaître. La crise a montré que certaines données peuvent s'avérer tout à fait essentielles. La crise a montré que certaines données non publiques peuvent en effet s'avérer tout à fait essentielles pour la détermination de l'action publique. Cette question essentielle est de nature juridique et il ne serait certainement pas sans intérêt de savoir ce que le droit public peut nous dire sur un thème qui sera très certainement de plus en plus présent dans notre réflexion.

### **.III ACTUALITES DU CNIS**

**Patrice DURAN** rappelle que le président du Comité du secret statistique, Jean-Éric SCHOETTL avait démissionné pour raisons de santé fin décembre. Le Conseil d'État lui a annoncé que François WEIL, ancien recteur de Paris et ancien président de l'EHESS prendrait la présidence de ce comité très prochainement. Historien de formation, il est très ouvert à l'ensemble des sciences sociales. Cette nomination est donc une bonne nouvelle pour les chercheurs.

#### **1. Actions liées à la crise sanitaire**

**La secrétaire générale adjointe du Cnis, Isabelle ANXIONNAZ** indique que les actions menées par le Cnis durant la crise ont été guidées par deux principes. D'une part, la volonté de poursuivre la concertation malgré l'annulation des commissions l'a conduit à mettre en place un nouveau mode de consultation et d'autre part, le souci d'accompagner au mieux les producteurs dans les modifications du système d'information l'a amené à adapter les procédures usuelles pour la délivrance des avis d'opportunité et des visas de conformité.

Toutes les commissions de printemps ont été annulées, à l'exception de la Commission Services publics qui s'était tenue le 12 mars, juste avant le confinement. Pour éviter les retards dans les programmes statistiques, le Cnis a mis en place une consultation électronique. Les demandes d'opportunité et les demandes d'accès à des sources administratives ont été mises en ligne sur le site du Cnis, dans les pages des commissions concernées. En parallèle, un message a été envoyé aux utilisateurs les informant de la mise à disposition de ces documents et les invitant à réagir. Les questions posées ont été rassemblées et envoyées aux producteurs concernés. Un document de synthèse compilant les questions et les réponses apportées par les producteurs a ensuite été envoyé aux présidents des commissions qui ont pu juger en toute connaissance de cause de l'attribution d'un avis favorable aux demandes formulées. La procédure s'est achevée par la mise en ligne d'un compte rendu de consultation qui reprend précisément l'ensemble des questions et des réponses et présente, en annexe, les avis d'opportunité et de demandes d'accès « 7bis » favorables. La durée de chaque consultation a été de trois semaines environ.

Presque toutes les commissions ont été concernées, sauf la Commission Services publics pour laquelle la concertation avait déjà eu lieu et la Commission Territoires pour laquelle aucune demande d'opportunité ni d'accès à des sources administratives n'avait été formulée. Pour la Commission Entreprises et stratégies de marché et la Commission Environnement et développement durable, la demande de consultation a été adressée aux inscrits, ces deux séances ayant été annulées très peu de temps avant leur tenue et les inscriptions ayant déjà été enregistrées. Pour les trois autres, le dossier a été envoyé à l'ensemble des personnes affiliées à la commission, soit entre 300 et 350 personnes. Au total, 15 demandes d'avis d'opportunité et 4 demandes d'accès à des données administratives ont reçu un accueil favorable. Le nombre de réponses est cependant resté assez limité. Pour les deux premières commissions, le Cnis n'a reçu aucun retour. Pour les autres, il a recueilli trois réactions pour chacune d'elles, essentiellement de la CGT. Ce mode de concertation sera analysé et le Cnis déterminera, en fonction de la situation, s'il y a lieu ou non de le poursuivre.

Les programmes de travail des différents producteurs ont également été mis en ligne à la page des commissions. Traditionnellement, ces programmes sont présentés lors des commissions de printemps. Il est envisagé d'y revenir à l'automne en insistant sur les modifications engendrées par la crise sanitaire.

S'agissant de l'accompagnement des modifications du système d'information, le Cnis a, dans un premier temps, mis en œuvre l'article 2 du décret du 20 mars 2009 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Cnis, qui précise : « *en cas d'urgence constatée par le Président du Conseil national de l'information statistique et après avis du président de la commission thématique concernée, une enquête peut être réalisée, même si elle n'a pas été inscrite au programme de l'année. Elle est néanmoins soumise au comité du label en vue de l'obtention du visa prévu à l'article 20* ».

Cette mesure a été mise en œuvre pour quatre enquêtes : l'enquête flash Acemo-Covid de la Dares, le dispositif Camme (conjoncture auprès des ménages mensuelle) de l'Insee, EpiCov de la Drees en association avec l'Inserm et l'enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'économie des entreprises menée par l'Insee. Compte tenu des délais courts prévus pour la collecte terrain, une consultation classique n'était pas envisageable. Sur la base d'une fiche descriptive de l'enquête, d'un projet de questionnaire et après avoir pris l'avis des présidents des commissions concernées (Emploi pour la première, Démographie pour les deux suivantes et Entreprises et stratégie de marché pour la dernière), le Président du Cnis a constaté l'urgence de ces enquêtes et a émis un avis favorable à leur réalisation. Les projets, après avoir été instruits par le Comité du label, ont pu obtenir un visa ministériel de la statistique publique et être inscrits au programme statistique publié au Journal officiel.

Les descriptifs de ces enquêtes, les décisions d'opportunité et les avis d'examen délivrés par le Comité du label ont été mis en ligne sur le site du Cnis sous la forme habituelle, et ce, avant les collectes sur le terrain dans des délais très serrés. A titre d'exemple, pour l'enquête Acemo-Covid, le premier contact avec la Dares a eu lieu le 24 mars et l'enquête a été lancée sur le terrain, tous les documents ayant été préalablement mis en ligne, le 1<sup>er</sup> avril, soit une semaine et un jour plus tard. Les délais ont été sensiblement les mêmes pour les trois premières enquêtes. La dernière est aujourd'hui en examen au Comité du label. Ces procédures en urgence ont fait l'objet d'une communication particulière sur le site du Cnis dans la rubrique « actualités ». De plus, une lettre d'actualités reprenant l'ensemble des procédures des trois premières enquêtes a été adressée à l'ensemble des contacts.

Les procédures ont également été adaptées pour modifier les avis d'opportunité existants de manière à prendre en compte l'ajout de questions relatives au Covid. Ces modifications ont concerné l'enquête Emploi, l'enquête famille 2020 du Panel de la Depp et l'enquête ORIPA 2 de la Dares. Toutes ces enquêtes, qui font partie du SSP, ont été évoquées par le Directeur général de l'Insee. S'y ajoute l'enquête Génération 2017, produite par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), qui étudie l'accès à l'emploi et les premières transitions professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Cette enquête, qui était initialement prévue entre avril et juillet 2020, est repoussée de septembre à décembre 2020.

D'autres enquêtes ont été décalées, ce qui a conduit à prolonger les avis d'opportunité. C'est le cas pour l'enquête proposée par l'Université de la Réunion sur le sport à la Réunion et de l'enquête proposée par le SSM de la Culture sur la réception de l'offre d'éducation artistique et culturelle auprès des enfants et des parents. D'autres enquêtes ont fait l'objet d'un report de demandes d'avis d'opportunité, les services se donnant une année supplémentaire pour présenter ces demandes. Ces reports concernent l'enquête sur les organismes de formation par le CEREQ, le baromètre santé envisagé par Santé publique France et l'enquête Enclass de l'Office français des drogues et toxicomanies (OFDT), qui interroge les adolescents dans les collèges et lycées sur la perception qu'ils ont de leur santé et des substances nocives.

En termes de communication, les avis modifiés ont été mis en ligne sur le site du Cnis dans la rubrique « enquêtes », en faisant ressortir clairement la partie de l'avis qui était modifiée. Une communication sera également réalisée lors des commissions d'automne pour présenter l'ensemble de ces modifications.

## **2. Retour sur l'assemblée plénière du 4 février 2020 : les points à retenir**

**Isabelle ANXIONNAZ** indique que les souhaits d'évolution ont été listés à partir des remarques émises lors des présentations de la table ronde de l'Assemblée plénière.

Sept thèmes sont ressortis :

- la prise en compte des besoins des utilisateurs nationaux dans le fonctionnement de la statistique européenne ;
- l'allègement des ordres du jour des commissions thématiques ;
- les nouvelles modalités de consultation des utilisateurs ;
- la prise en compte des enjeux de diffusion et de communication dans le cadre de l'évolution du marché de l'information ;
- la participation à l'évolution du système statistique public et au périmètre de la statistique publique ;
- le maintien de groupes de travail ;
- la priorisation des travaux du point de vue des utilisateurs.

Le point relatif à la participation à l'évolution du système statistique public et au périmètre de la statistique publique a été largement abordé lors du point 2) de l'ordre du jour consacré à la mise en œuvre du rapport sur les statistiques d'intérêt général.

Sur **la prise en compte des besoins des utilisateurs nationaux dans le fonctionnement de la statistique européenne**, la première piste envisagée, présentée lors du Bureau d'octobre 2019, consistait à interroger un petit groupe d'experts volontaires en dehors des commissions et à faire remonter le résultat de cette consultation sous la forme d'un avis au niveau européen. Cette procédure, présentée comme expérimentale, devait s'appliquer à l'enquête Adult Education Survey (AES) et plus précisément à l'élaboration du règlement d'exécution qui lui est relatif, qui s'intègre au règlement-cadre sur les statistiques sociales.

L'enquête AES étant sur le terrain en 2022, le projet de règlement d'exécution aurait dû être disponible au printemps 2020. Il était donc prévu initialement de le présenter dans une version plus ou moins aboutie lors de la commission Emploi de printemps et de faire appel à candidatures à cette occasion pour ce petit groupe de consultation. Deux événements sont venus modifier ce calendrier. Début mars, le calendrier d'Eurostat a été réaménagé. La *task-force* AES a été remontée dans le temps pour se tenir fin mars. Il ne restait donc plus qu'une entrée possible pour présenter les remarques éventuelles, le *working group* Education et training Statistics de juin *via* le ministère de l'Education nationale qui est le représentant français dans ce groupe.

Avec l'annulation de la commission Emploi, le Cnis a préféré renoncer à cette expérimentation qui aurait consisté à porter par écrit une présentation de l'articulation de l'ensemble du dispositif AES et du règlement d'exécution dans l'objectif de lancer un appel à candidatures pour un groupe de consultation qui se serait réuni en mai en vue de faire remonter les conclusions en juin. Cette démarche est apparue hasardeuse pour un premier essai. Néanmoins, cette tentative inaboutie permet de retenir un premier enseignement, qui avait d'ailleurs été évoqué en Bureau. La maîtrise de l'insertion d'une consultation nationale des utilisateurs dans un calendrier européen qui évolue en permanence paraît bien difficile, comme l'avait souligné Chantal CASES, alors directrice de la DSDS, dès la proposition initiale.

Il faut désormais identifier une autre enquête candidate permettant de tester la procédure dans des circonstances plus favorables. Eurostat a diffusé un projet de plan d'action pluriannuel qui décline les principales orientations du programme statistique européen 2021-2027. Ce document très général donne une idée des principaux sujets d'intérêt, des nouveautés qui seront instruites au niveau européen. Il est nécessairement appelé à évoluer, car il paraît impossible d'avoir tout anticipé sur une période aussi longue. Néanmoins, sous réserve que les modifications de calendrier ne soient pas trop importantes, il devrait permettre de planifier un peu plus confortablement une ou plusieurs consultations. Selon le projet actuel, la prochaine consultation pourrait s'appliquer à l'enquête Innovation qui s'inscrit dans le règlement-cadre FRIBS relatif aux statistiques d'entreprises.

D'une manière plus générale, ce programme de travail pourrait également permettre des consultations plus transversales, voire favoriser la mise en place de groupes de travail *ad hoc* pour anticiper les sujets qui seront ensuite abordés au niveau européen. Il est possible aussi d'envisager que des parties plus thématiques soient systématiquement présentées lors des commissions. A titre d'exemple, cette démarche a été mise en œuvre par le SDES lors de la commission Développement durable de novembre 2019.

**Quant à l'allègement des ordres du jour des commissions thématiques et des nouvelles modalités de consultation des utilisateurs**, l'annulation des commissions de printemps a conduit à mettre en œuvre



une procédure de consultation électronique pour les demandes d'avis d'opportunité et d'accès à des données administratives. Un bilan doit en être tiré. Pour autant, cette solution pourrait être réutilisée, sans devenir systématique, dans certaines commissions, dont l'ordre du jour peut apparaître un peu chargé. D'un point de vue pratique, cette modalité suppose néanmoins que les demandes soient disponibles bien en amont des commissions afin que le temps de consultation en ligne soit suffisant, ce qui implique de la part des services producteurs une anticipation plus grande qu'aujourd'hui.

De la même manière, le Cnis pourrait recourir à plus de consultations sur son site, en appelant à des commentaires ou à des réponses à un questionnaire sur un sujet donné. Cette consultation ponctuelle se déroulerait à l'instar de celle mise en place dans le cadre de l'élaboration du moyen terme. Ces évolutions progressives semblent constituer une alternative à une transformation plus radicale, évoquée par certains lors de la table ronde, consistant à mettre en place une plate-forme d'échange, ce qui exigerait une charge de modération pour laquelle le Cnis n'est pas forcément armé aujourd'hui.

**S'agissant de la prise en compte des enjeux de diffusion et de communication statistique au sein du Cnis**, une piste d'évolution consisterait à soumettre au Bureau, pour réaction, des projets de communication du SSP (hors communications usuelles sur les travaux) à un stade suffisamment précoce pour la prise en compte des remarques. Une telle consultation pourrait avoir lieu de manière annuelle, se dérouler éventuellement en présence d'un professionnel de la communication. Par ailleurs, si elle revêtait un caractère ponctuel, la communication pourrait constituer un point d'ordre du jour d'une commission thématique. Si elle devait avoir un caractère plus général et transversal, elle pourrait faire aussi l'objet d'un groupe de travail *ad hoc*.

Il est également ressorti de la table ronde le souhait d'un **maintien des groupes de travail**. Ce point de vigilance intervient dans un contexte où aucun groupe de travail du Cnis n'est en cours actuellement après des années plutôt riches dans ce domaine, que ce soit sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (iODD), la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises, la rénovation de la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles. Pourtant, deux groupes de travail avaient été initialisés en 2019 et auraient dû rendre leur rapport en 2020. Or ils ont finalement fait l'objet d'une instruction en dehors du Cnis.

La constitution d'un groupe de travail sur le gaspillage alimentaire avait été évoquée lors de la commission Environnement et développement durable du printemps 2019. Après avoir souligné que le système d'information paraissait insuffisamment développé et que la gouvernance du futur système d'information était encore à étudier, la commission proposait d'instruire ces points par un groupe de travail rassemblant les différentes expertises et parties prenantes. A l'issue de la commission, le SDES, qui est en charge du rapportage européen sur le gaspillage alimentaire, a constitué un groupe centré sur ce sujet afin de répondre à la demande dans des délais contraints.

D'une manière un peu analogue, la commission Territoires de l'automne 2019 traitant des zonages, avait émis un avis relatif à la définition du rural en soutenant la création d'un groupe de travail incluant notamment des représentants de l'Insee, de l'INRA et du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) en vue d'élaborer une définition partagée. Un groupe de travail a été constitué sous la houlette de l'Insee dans l'objectif de trouver une définition consensuelle de l'espace rural dans son ensemble et de définir des catégories d'espaces ruraux, le tout dans une perspective d'étude et de production statistique. Ce groupe de travail a avancé. Il se réunit le 25 juin et devrait valider une définition un peu consensuelle qui sera présentée lors de la prochaine commission Territoires. Le résultat de ce travail sera rendu public à cette occasion.

Dans les deux cas, le Cnis regrette que les sujets aient été limités à une approche technique, avec un objectif rapidement opérationnel. Ces sujets auraient pu bénéficier d'une concertation élargie menée dans un groupe de travail du Cnis, reprise dans un rapport du Cnis, qui fait référence à une date donnée sur le sujet exploré, et qui est généralement confié à une personnalité référente sur le sujet et extérieure au SSP.

Deux autres sujets de groupe de travail sont envisagés à ce stade : la mesure des inégalités territoriales et la finance verte qui sera abordée dans une réunion commune des commissions Développement durable, Système financier et Entreprises. D'une manière plus générale, une sollicitation systématique sera faite en amont des commissions pour faire émerger des thèmes qui seraient priorisés en Bureau. Par ailleurs, le programme pluriannuel d'Eurostat pourrait favoriser la mise en place de groupes de travail *ad hoc*.

Enfin, le Cnis juge très difficile la mise en œuvre opérationnelle de la dernière recommandation visant à **prioriser les travaux du point de vue des utilisateurs**. Il faudrait procéder à cette priorisation commission par commission, puis interclasser ces listes par des propositions validées sans doute en Bureau de manière à obtenir une liste générale. Dans l'optique du Cnis, ces priorisations résultent des avis élaborés dans le cadre du moyen terme qui font justement émerger les sujets à traiter au cours des années suivantes. Là encore, le plan d'action pluriannuel européen, puisqu'il décline les principales orientations du programme statistique, pourrait encadrer aussi cette priorisation.

**Patrice DURAN** souligne qu'il est important que la qualité et la finalité du Cnis soient intégrées dans les groupes de travail dont le Conseil initie la création. Les avis de moyen terme et le cadrage européen jouent également un rôle essentiel.

**Nicolas PROKOVAS** observe que tous les moyens disponibles doivent être utilisés dans les situations difficiles, notamment les consultations en ligne. La pérennisation d'une telle démarche peut en revanche soulever des problèmes. Lors de la préparation du moyen terme, Cédric AFSA avait remarqué que la consultation en ligne avait fait émerger très peu de remarques, ce qui l'avait conduit à consulter directement un certain nombre d'utilisateurs. En bureau et dans les commissions, les échanges étaient bien plus riches. Il convient donc de rester prudent dans le développement de ce dispositif.

**Roxane SILBERMAN** estime que le niveau européen soulève un vrai problème et s'enquiert de l'avancement des discussions avec l'ESAC. S'agissant des groupes de travail, il faudrait s'intéresser aux faiblesses apparues lors de la crise, comme les causes de décès.

**Patrice DURAN** convient que les problèmes de la statistique publique reflètent assez bien les questions posées par la situation actuelle. Il serait donc opportun de s'y intéresser collectivement.

**Sylvain MOREAU, représentant la Direction des statistiques d'entreprises (DSE) de l'Insee**, précise, au titre de ses anciennes fonctions à la tête du SDES, que le gaspillage alimentaire ne représente pas un rapportage statistique. Il est réalisé par la direction générale de la prévention des risques (DGPR) chargée des déchets auprès de la direction de la Commission concernée. Un groupe « Indicateurs » avait été mis en place dans le cadre de la commission nationale de la transition énergétique pour identifier les indicateurs de suivi des politiques. Il paraissait difficile d'articuler les deux démarches, d'autant que certains interlocuteurs auraient été présents dans les deux groupes. C'est pour cela que le groupe ne s'est pas tenu sous l'égide du Cnis.

**Jean-Luc TAVERNIER** se dit ouvert sur le sujet du rural. Il faudra très certainement en discuter au sein du Cnis.

**Patrice DURAN** signale qu'il est consulté sur la mise en place d'un forum européen de la ruralité au cours duquel toutes les questions territoriales seront abordées. Il ne croit pas du tout à l'idée d'une définition unique et univoque de la ruralité. Une définition est toujours liée à une problématisation. Or il existe plusieurs problématiques, donc plusieurs définitions possibles.

**Alain BAYET, représentant la Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) de l'Insee**, ne voit pas d'inconvénient à évoquer le rural au niveau du Cnis. Les travaux avancent sur le sujet. Il reste cependant compliqué de trouver une définition consensuelle, car il existe plusieurs usages possibles.

**Françoise MAUREL** rappelle qu'en 2019, le groupe de travail était limité aux composantes techniques et administratives. *In fine*, le groupe de travail s'est ouvert, faisant appel à des consultations extérieures et le résultat est sans doute de qualité. Il est néanmoins regrettable que les instances du Cnis n'aient pas pu y participer.

**Gilles POUZIN, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)**, reconnaît que le Cnis peut avoir un rôle à jouer dans le domaine de la finance verte. Il recommanderait néanmoins qu'en préambule au groupe de travail, un inventaire soit dressé sur tous les groupes de travail qui existent sur le sujet. La finance dispose de moyens de recherche et de promotion très importants et les travaux sont déjà nombreux s'agissant d'un nouveau produit de fléchage de l'épargne. Les instances ont créé des dizaines de référentiels pour mesurer le degré de contribution des entreprises ou des emprunteurs à la réduction du carbone.

**Isabelle ANXIONNAZ** signale que la dernière commission Système financier et financement des entreprises a déjà un peu abordé l'ensemble de ces instances, mais reconnaît qu'une investigation supplémentaire serait sans doute nécessaire.

### **3. Les prochains rendez-vous**

**Isabelle ANXIONNAZ** indique que le séminaire sur la diffusion du recensement de la population se tiendra le 7 octobre afin de partager les améliorations possibles de la diffusion et du questionnaire de recensement de la population pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs. La demi-journée se décomposera en deux parties : d'une part, une présentation du questionnaire et de ses évolutions récentes par l'Insee, et d'autre part, une présentation des améliorations possibles pour la diffusion avec un résumé des demandes des utilisateurs et une table ronde regroupant des utilisateurs (une agence d'urbanisme, des chercheurs et des universitaires, France Stratégie). Ce séminaire sera conclu par Christel COLIN, la directrice des statistiques sociales à l'Insee. L'ordre du jour est en cours de finalisation. Les invitations seront envoyées prochainement.

Le colloque sur les panels et cohortes se tiendra le 24 novembre sur la journée. Le thème retenu s'inscrit directement dans le moyen terme du Cnis. Plusieurs avis généraux et de commissions avaient recommandé les approches longitudinales pour mieux prendre en compte les mesures des problématiques sociales. Ce colloque prendra également en compte d'autres aspects du périmètre du Cnis, comme les entreprises. La journée est organisée en cinq sessions thématiques pour présenter les innovations méthodologiques et de fond : la justice et la sécurité, les entreprises, l'emploi et l'insertion, la santé, et l'éducation et la formation. Après ces présentations thématiques, la journée se poursuivra par une table ronde transversale consacrée à la gouvernance des panels. Cette table ronde a pour objectif de bien identifier les enjeux transversaux de gouvernance dans une approche prospective et de suggérer des pistes d'évolution. Le séminaire sera conclu par le Directeur général de l'Insee. L'ordre du jour sera finalisé dans les quinze jours.

## **CONCLUSION**

**Patrice DURAN** remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur participation.

*La séance est levée à 12 heures 30.*